



**Fédération des aînées et aînés
francophones du Canada**

Mémoire présenté

au

Comité sénatorial spécial sur le vieillissement

**Sur le deuxième rapport provisoire :
Une population vieillissante : enjeux et options**

Juin 2008

La **Fédération des aînées et aînés francophones du Canada** (FAAFC) est heureuse de présenter le présent mémoire au Comité sénatorial spécial sur le vieillissement en lien avec le deuxième rapport provisoire présenté en mars 2008.

Dans l'ensemble, les membres de la FAAFC se disent très heureux de certaines recommandations qui se trouvent dans le deuxième rapport, mais estiment que le rapport ne tient pas suffisamment compte de la dimension linguistique et de l'engagement du gouvernement fédéral envers les communautés en situation minoritaire.

Voici donc les commentaires émis par les membres de la FAAFC en ce qui a trait à certaines recommandations.

Présentation

La **Fédération des aînées et aînés francophones du Canada** (FAAFC) est un organisme sans but lucratif qui a pour mission de défendre les droits et les intérêts des aînées et aînés francophones du Canada et de faire valoir leurs besoins de façon à leur permettre de s'épanouir pleinement dans leur langue et culture. Notre Fédération compte sur un regroupement d'associations qui représentent plus de 2 millions d'aînés francophones au Canada et qui comptent près de 303 000 aînés membres. La FAAFC compte au moins une association d'aînés francophones dans toutes les provinces canadiennes (sauf à Terre-Neuve & Labrador, le Yukon et les Territoires-du-Nord-Ouest où les aînés sont représentés par les organismes porte-parole francophones).

La **Fédération des aînées et aînés francophones du Canada** représente d'abord et avant tout les aînés francophones vivant en milieu minoritaire. Notre fédération compte dans ses rangs 23 000 aînés membres vivant en milieu minoritaire et représente ainsi 332 465 personnes âgées francophones de 50 ans et plus qu'on retrouve dans les différentes provinces et territoires canadiens autres qu'au Québec. La **Fédération des aînées et aînés francophones du Canada** est très heureuse également de compter dans ses rangs le réseau FADOQ, Mouvement des Aînés du Québec qui est membre à part entière avec ses 285 000 membres et qui nous appuie fortement dans les différents dossiers que nous menons à travers le pays.

Réactions et commentaires de la FAAFC

Nous aimerions d'abord féliciter le Comité sénatorial spécial sur le vieillissement qui a fait preuve de beaucoup de courage en présentant certaines mesures dans le deuxième rapport provisoire « Une population vieillissante: enjeux et options ». Le Comité a bien saisi les enjeux liés au vieillissement de la population canadienne et certaines pistes qui y sont proposées sont fort intéressantes. C'est pourquoi nous voulons d'abord vous faire part de notre grande appréciation pour le travail accompli.

Nous aimerions cependant souligner et déplorer le fait que le rapport ne contienne aucune mesure qui touche directement les minorités linguistiques au pays. En vertu de l'article 41 de la Loi sur les langues officielles, le gouvernement canadien est tenu de s'engager à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement. Nous croyons qu'il est essentiel que le gouvernement canadien fasse plus d'efforts pour faire en sorte que les aînés francophones en situation minoritaire soient considérés dans le cadre de la stratégie visant à surmonter les défis et les enjeux liés au vieillissement au Canada.

Voici quelques mesures que nous avons identifiées comme étant positives dans le rapport, mais où des ajustements seraient nécessaires pour faire en sorte que le gouvernement fédéral tienne compte de ses obligations en matière de langues officielles.

Recommandations # 1 à 5 : Nous sommes totalement en accord avec les recommandations qui y sont proposées et qui concernent l'appui au bénévolat.

La Fédération des aînées et aînés francophones du Canada estime que l'avenir des communautés francophones en situation minoritaire repose en très grande partie sur l'apport de l'action bénévole et du rôle que peuvent y jouer les aînés et les retraités. Les communautés francophones en situation minoritaire sont très vieillissantes et il est important que les aînés et retraités puissent exercer le leadership nécessaire pour assurer la transmission de la langue et de la culture et travailler à la vitalité des communautés.

Recommandation # 9 : Nous sommes entièrement d'accord avec cette recommandation # 9 qui vise à adapter le programme Nouveaux Horizons pour les aînés en fonction des besoins des Autochtones

Par contre, le programme Nouveaux Horizons est également très peu adapté à la réalité des aînés francophones en situation minoritaire. Des données recueillies par la Fédération des aînées et aînés francophones du Canada montrent que les aînés francophones en situation minoritaire n'ont pas toujours eu leur juste part en ce qui a trait au financement de ce programme. Les critères établis par le programme découragent les groupes d'aînés francophones et plusieurs se sentent décourager et estiment que le programme ne répond pas suffisamment à leurs besoins

C'est pourquoi nous recommandons l'ajout d'une nouvelle résolution qui se lirait comme suit :

Adapter le programme Nouveaux Horizons pour les aînés, en fonction des besoins des communautés en situation minoritaire.

Recommandation # 41 – Nous appuyons la recommandation # 41 qui porte sur des projets de renforcement des capacités visant la formation en gériatrie et en gérontologie.

Nous trouvons cette recommandation fort intéressante. Par contre, nous apprécierions grandement s'il était possible de souligner l'importance de former des intervenants du milieu gériatrique et gérontologique qui puissent assurer des services dans la langue de la minorité.

Nous avons été témoins à certaines occasions où l'absence de services en français dans le milieu de la santé a parfois conduit à des erreurs de diagnostic, et ce, sans compter le fait que cela peut parfois représenter une expérience difficile pour des aînés qui se retrouvent en situation de vulnérabilité de ne pas pouvoir bénéficier de services dans leur langue.

Nous croyons que la recommandation devrait être ajoutée :

Appuyer les initiatives qui visent à former du personnel de la santé qui puisse desservir les aînés en situation minoritaire au Canada.

Les pages 39 et 51 du rapport traitent de la responsabilité du gouvernement fédéral envers certains groupes particuliers. Il est question, entre autres, des anciens combattants, des Premières nations et Inuits et des détenus sous responsabilité fédérale. Nous croyons que le rapport a raison de souligner cette responsabilité particulière du gouvernement. Nous regrettons le fait cependant qu'en vertu de la Loi sur les langues officielles, le rapport n'ait pas soulevé les francophones et anglophones habitant en situation minoritaire comme groupe relevant de la compétence fédérale. Nous apprécierions grandement si le comité pouvait considérer l'ajout des aînés habitant en situation minoritaire comme groupe relevant de la compétence fédérale.

La recommandation # 54 souligne l'importance d'accroître le parc de logements supervisés abordables et la recommandation # 55 des besoins spécifiques pour les aînés inuits et des Premières nations. Encore là, nous sommes entièrement d'accord avec ces recommandations, mais nous trouvons regrettable que le rapport ne souligne pas suffisamment l'importance d'adapter des stratégies pour assurer des services adéquats en français aux aînés habitant en milieu minoritaire.

Voici une citation d'une dame de la Saskatchewan qui nous faisait part de son grand désarroi devant la situation de logement et de résidence pour les aînés francophones. « Ça me fait tellement de la peine de voir dans nos petites communautés francophones des aînés qui, une fois qu'ils tombent malades, doivent s'expatrier et emménager dans des résidences supervisées à des centaines de kilomètres de chez eux où souvent ils n'ont aucun service en français. On perd alors leur trace et on n'entend plus parler d'eux pendant des mois. Souvent les dernières nouvelles que nous avons d'eux, c'est la nécrologie dans les journaux annonçant leur décès. Je trouve regrettable, dit-elle, qu'on puisse faire cela à nos aînés ».

Nous croyons que le Comité doit prendre conscience du traumatisme que cela peut créer pour bon nombre de nos aînés francophones qui habitent dans nos petites communautés francophones, qui sont habitués de vivre en français et qui, du jour au lendemain, se retrouvent à des centaines de kilomètres de chez eux, en résidence supervisée, sans aucun service en français et sans aucun environnement francophone.

L'expérience a montré que lorsqu'il y a une volonté politique, il y a moyen de faire en sorte que les aînés francophones puissent être desservis dans leur langue dans les milieux résidentiels. Il faut qu'il y ait ainsi des mesures incitatives et un peu plus de sensibilisation pour que les résidences puissent offrir de tels services.

Nous proposons alors qu'une recommandation soit ajoutée et qui stipulerait :

Mettre en place de nouvelles initiatives et des mesures incitatives pour permettre aux aînés vivant en milieu minoritaire d'avoir accès à du logement à proximité de leur communautés et des services résidentiels offerts dans leur langue.

Recommandation # 60 – Finalement, nous aimerions indiquer notre accord avec la recommandation # 60 qui suggère l'adoption d'un programme national de soins à domicile. Nous pensons qu'il est essentiel que ce programme national tienne compte de la réalité et des besoins des aînés habitant en milieu minoritaire. Il est important pour les aînés d'avoir un degré important de confort lorsque vous recevez chez vous des intervenants. Et ce degré de confort passe nécessairement par le fait de communiquer directement dans votre langue maternelle.

Nous proposons alors que la recommandation suivante soit ajoutée :

Faire en sorte que le nouveau programme national de soins à domicile tiennent compte des besoins et des particularités des aînés habitant en milieu minoritaire.

En conclusion, nous aimerions souligner et féliciter le Comité pour le rapport qu'il a produit et nous avons bon espoir que les modifications que nous proposons seront bien entendues.